

Image not found or type unknown



Voyages en train : comment obtenir le remboursement de vos billets?

Actualité législative publié le **19/07/2024**, vu **795 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Voyages en train : comment obtenir le remboursement de vos billets?

Vous avez prévu de voyager en train prochainement, en France ou dans un autre pays de l'Union européenne ? S'il est annulé, vous pouvez demander le remboursement intégral de votre billet ; et en cas de retard important, vous pouvez bénéficier d'une indemnisation. Lorsque vous annulez vous-même un voyage, la question du remboursement dépend du type de billet que vous avez pris (remboursable, modifiable...). *Service-Public.fr* vous renseigne sur les démarches à effectuer selon votre situation.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17488>